



La Municipalité de
SAINTE-CHRISTINE

646, 1^{er} Rang
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

Avis public

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 3 septembre 2024, le Conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 388-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine* ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} octobre 2024, à 19h45 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine. Au cours de cette assemblée publique, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Résumé du projet :

Le but de règlement est de modifier le règlement de zonage afin de permettre l'élevage de chevaux à des fins personnelles, sur des terrains utilisés à des fins résidentielles, dans la zone 502, secteur déstructuré pour l'agriculture.

Le premier projet de Règlement no 388-2024 peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse www.ste-christine.com, dans la section règlements municipaux, ou obtenu en communiquant avec le bureau de la directrice générale et greffière trésorière au numéro suivant : 819-858-2828, poste 104 ou par courriel à l'adresse suivante : directiongenerale@ste-christine.com.

Donné à la Municipalité de Sainte-Christine, ce 11 septembre 2024

La directrice générale et
Greffière-trésorière,

Heidi Bédard